

## **Procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026**

Lieu : salle du conseil municipal de la mairie de Chichilianne

Élus présents : M. VAUCHIER, M. AILLOUD, M-P JOUBERT, S. DRULHON, D. MARTIN, M. MORALES, C. MICHEL-HARDIN, F. STARACE, J-L SAUZE, E. BLACHER.

Élus excusés avec pouvoir : E. GILBERT

Personnes invitées : Mmes C. BINET et M. CORREARD

Le quorum est atteint.

Public dans les limites de la jauge soit 7 personnes.

La séance est ouverte par Mme le maire Sylvie DRULHON à 10 H.

Cette séance du conseil municipal est enregistrée en audio.

Il est fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Mme Christine MICHEL-HARDIN se propose : sa candidature est acceptée, elle est aidée par Mme Camille BINET, secrétaire de mairie.

Le déroulé de la séance est affiché sur écran via un vidéo projecteur.

### **A/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU C.M DU 13 AVRIL 2026**

La lecture du P.V du précédent conseil municipal est effectuée par Mme le Maire, Sylvie DRULHON.

Ce P.V est approuvé à l'unanimité : 10 présents et 1 procuration (E. GILBERT)

### **B/ DELIBERATIONS**

#### **Balancoire :**

Le prix de la balançoire est de 4585 euros HT. Ce dispositif étant accessible aux enfants porteurs de handicap, la commune a reçu, au titre de l'inclusion, une subvention de 2988 euros HT.

Il est demandé au C.M d'accepter le financement de ce dispositif.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Acte d'engagement Res'o conseil pour travaux eau potable Châteaueux :**

Montant du devis : 32 175.00€ HT

Le devis est inclus dans le montant subventionnable du chantier d'AEP.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Composition de la CCID (Commission communale des impôts directs)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code General des Impôts, une CCID doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

Une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants désignés par Mme le maire doit être transmis à la Préfecture et aux impôts dans les 2 mois suivants la date du C.M d'installation. Parmi cette liste, seront tirés au sort par l'administration 6 titulaires et 6 suppléants.

Mme le maire a souhaité communiquer sur la composition de cette liste, ce qui n'est pas obligatoire. Mme le maire demande, après présentation de cette liste, la validation de celle-ci par délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Demande de subvention refuge de Chaumailoux au département**

Il s'agit de travaux d'isolation intérieure du refuge de Chaumailoux. La commune a déjà reçu un accord de subvention de la part de TE 38.

Une demande de subvention doit être redéposée auprès du département pour juin 2026.

Le montant des travaux est de 52 544,68 euros. A ce montant sera rajouté le devis reçu pour l'hélicoptage des matériaux. 6 275.00 € HT

Le reste non subventionnable sera pris en charge par les SMA (possibilité d'échelonner les remboursements de cette somme)

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Demande de subvention TE 38 pour fenêtres appartement école**

Le montant des travaux se monte à 9 431 euros HT. La commune a reçu une subvention de la CDC Trieves d'un montant de 4 250 euros.

Il est demandé au C.M de valider la demande de subvention complémentaire au TE38.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Demande de subvention « Fonds vert » pour la carte d'aléas**

Le renouvellement de la carte d'aléas est obligatoire. Le montant total s'élève à 36 000 euros. La commune a déjà réalisé une demande de subvention au Fonds Barnier (pour 50 % du montant total). Il est demandé au C.M de valider la demande de subvention auprès du Fonds Vert.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Bail de reprise des terrains agricoles par Mme AILLOUD**

Mme AILLOUD, concernée par cette délibération, sort de la salle.

Il s'agit de reprise de terrains agricoles par Mme AILLOUD (terrains précédemment loué à un agriculteur en fin d'activité). Il est demandé au C.M de valider cette reprise de bail.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### C/ DIVERS :

- Redémarrage du marché estival de Chichilianne le 7 mai 2026.
- Réunion avec les associations le jeudi 21 mai 2026 de 19H à 20H30. Ordre du jour : Point sur l'enregistrement et les conventions en cours, présentation de l'aide apportée par la commune, accès aux locaux communaux.
- Bourse d'échange Trièves : l'équipe municipale sera présente à la Maison de Pays le lundi 11 mai et se propose de collecter flyers et autres demandes. Les personnes intéressées peuvent déposer leur communication en mairie avant le 9 mai 2026.
- Projet d'achat de pièges frelons et de pièges à chenilles processionnaires. Pièges qui seront mis à la disposition des habitants. Tout avis d'habitant expert est le bienvenu.

Un conseil municipal est fixé le 4 mai 2026 à 9H15

Fin du conseil municipal à 10H51